FEDERATION SUISSE DE MARCHE

PROCES-VERBAL Bâle, le 23 mars 2003

de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de la Fédération Suisse de Marche (FSM) qui s'est tenue le samedi 22 mars 2003 à Lugano.

Ordre du jour

| 1. | FORMALITES: ALLOCATION D'OUVERTURE, SALUTATIONS | |
|-----|---|---|
| | ET HOMMAGE AUX DISPARUS | 2 |
| 2. | DESIGNATION DES SCRUTATEURS | 2 |
| 3. | APPROBATION DU PV DE L'AGO PRECEDENTE | 2 |
| 4. | ACCEPTATION DES RAPPORTS ANNUELS ET D'ACTIVITES | 2 |
| 5. | ACCEPTATION DES COMPTES ANNUELS ET DU RAPPORT DE LA | |
| | COMMISSION DE GESTION | 3 |
| 6. | FIXATION DE LA COTISATION ET DE L'ABONNEMENT AU MARCHEUR CH | 3 |
| 7. | APPROBATION DU BUDGET | 3 |
| 8. | DECISIONS CONCERNANT LES PROPOSITIONS | 3 |
| 9. | ELECTION STATUTAIRES DU PRESIDENT ET DES MEMBRES DU COMITE | |
| | EXECUTIF, DE LA COMMISSION DE GESTION, TOUS LES 3 ANS | 4 |
| 10. | ELECTION DE REMPLACEMENT, SI DEMISSION EN COURS | |
| | DE LEGISLATURE | 4 |
| 11. | NOMINATION DE MEMBRES D'HONNEUR | 4 |
| 12. | ACCEPTATION, DEMISSION, RADIATION DE MEMBRES | 4 |
| 13. | ATTRIBUTION DE L'ORGANISATION DE L'AGO ANNUELLE | |
| | DE L'ANNEE PROCHAINE ET SUIVANTE | 4 |
| 14. | DIVERS | 5 |
| 15. | HONNEURS | 6 |

1. Formalités : allocution d'ouverture, salutations et hommage aux disparus

Le Président, Roby Ponzio, ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire à 14h45 et souhaite la bienvenue aux Délégués. Il remercie le club organisateur pour leur travail et accueil.

La parole est donnée au responsable des sports de la ville de Lugano, ainsi qu'à Monsieur Albisetti, Président de la SAL Lugano.

Le club du CM Cour Lausanne ainsi que Peppo Galfetti, Michel Schneider, Hans Döbeli et Raymond Buffet se sont excusés pour cette AGO.

Une minute de silence est observée en mémoire des disparus.

2. Désignations des scrutateurs

| Sont présents | 6 clubs avec droits de vote | 11 voix |
|--|-----------------------------|--------------------|
| | 3 membres d'honneur | 3 voix |
| | 5 membres du comité FSM | 5 voix |
| Total | | 19 voix |
| Majorité absolue Majorité des 2 tiers | | 10 voix 13 voix |

Sont désignés scrutateurs : Messieurs Roland Estoppey et Sylvestre Marclay.

Il n'y a pas de remarque concernant l'ordre du jour de l'AGO 2003.

3. Approbation du PV de l'AGO du 1^{er} décembre 2001 à Vallorbe

Le procès-verbal de l'AGO 2001 est approuvé, à l'unanimité, avec 19 voix.

4. Acceptation des rapports annuels et d'activités 2002

4.1 Rapport du Président

Roby Ponzio lit son rapport à l'assemblée. Il n'y a pas de questions.

4.2 Rapport du Chef technique

Michel Martin présente son rapport à l'assemblée. Franco Calderari regrette l'attitude de la FSA (subvention non versée) et souhaite leur écrire pour protester en son nom personnel. Il relève les anciens soutiens de la FSA à la DM (20'000 francs par année dans les années 85).

Le Président de Vallorbe déplore l'oubli de la qualification de Roger Brunet à Paris-Colmar 2002. Michel Martin en prend note.

4.3 Rapport de la Commission des Compétitions et du Responsable des juges

Dominique Ansermet lit son rapport (des juges) ainsi que celui de la Commission des Compétitions (Michel Schneider). Il n'y a pas de questions concernant ces deux rapports.

Tous ces rapports sont approuvés à l'unanimité, avec 19 voix.

5. Acceptation des comptes annuels et du rapport de la commission de gestion

5.1 Acceptation des comptes annuels 2002

Le trésorier, Michel Peytrignet, communique les chiffres relatifs aux comptes de la FSM.

Il n'y a pas de questions ou de remarques.

5.2 Rapport de la commission de gestion

Les vérificateurs rapportent que les comptes ont été contrôlés par la commission de gestion. Ce contrôle démontre que les comptes tenus par le trésorier sont exacts. Cependant elle demande qu'un justificatif ou inventaire soit présenté à l'avenir quant au matériel en stock. La commission de gestion félicite le caissier et demande à l'AGO de donner décharge au caissier.

Tous les comptes ainsi que le rapport de la commission de gestion sont approuvés par 17 voix et 2 abstentions.

6. Fixation de la cotisation et de l'abonnement au Marcheur Suisse

Le comité exécutif propose de maintenir la cotisation annuelle à CHF 150.- par club ainsi que le prix d'abonnement au Marcheur Suisse à CHF. 30.- par année.

Daniel Brot demande à chaque club de trouver une publicité pour le Marcheur Suisse en 2003.

Le club de l'Ecureuil demande les tarifs publicitaires -> réponse : indiqués à plusieurs reprises dans le journal.

Michel Martin relève l'importance de ce journal et sensibilise chaque club à avoir un maximum d'abonnés.

Franco Calderari relève l'important travail pour élaborer un numéro du Marcheur Suisse. Il trouve que c'est important de le faire afin de garder une trace écrite de l'histoire de la marche suisse.

Roby Ponzio précise que ce journal est fait pour les clubs et demande leur collaboration.

Roland Estoppey est d'avis que cet organe officiel est une chance de promotion de la marche suisse à l'étranger et pour le walking.

La cotisation annuelle à CHF 150.- est acceptée à l'unanimité, avec 19 voix.

Le tarif d'abonnement au Marcheur Suisse à CHF 30.- est également accepté à l'unanimité, avec 19 voix.

7. Approbation du budget 2003

Suite à la présentation du budget 2003, Roland Estoppey demande si la FSM a prévu des solutions de rechange au cas où la FSA ne verserait plus sa subvention. Réponse apportée dans les divers.

Le budget 2003 est accepté avec 18 voix et 1 abstention.

8. Décision concernant les propositions

Michel Schneider propose de remplacer les CS des 100 km Hommes par des CS 35 km Hommes.

Michel Martin précise que pour 2003 c'est un peu tard. On maintient donc les CS 100 km en 2003. Par contre il est proposé à l'AGO de remplacer le 100 km par un 35 km sauf si, en 2003, il y a 6 marcheurs au départ et 3 à l'arrivée des CS 100 km.

Quelques remarques sont dites au sujet des CS 100 km organisés dans le cadre des 200 km de Vallorbe (heure de départ).

Cette proposition est acceptée par 18 voix pour et 1 contre.

9. Elections statutaires du Président et des membres du comité exécutif, de la commission de gestion

Aucune élection n'a lieu car il ne s'agit pas d'une année d'élection et il n'y a aucun démissionnaire au Comité Exécutif de la FSM.

La nouvelle commission de gestion est composée de la façon suivante :

- 1. CM Ecureuil (Claude Greber) : vérificateur et rapporteur, élu pour 1 an
- 2. CM Fribourg (Nicolas Verdon) : rapporteur, élu pour 2 ans
- 3. CM Yverdon (Isabelle Touri) : suppléant, élu pour 3 ans

L'AGO officialise la commission de gestion à l'unanimité, avec 19 voix.

10. Election de remplacement, si démission en cours de législature

Aucune démission.

11. Nomination de Membres d'honneur

Cette année aucune proposition.

12. Acceptation, démission, radiation de membres

Le Comité Exécutif propose de radier le Club de marche Broyard de Payerne. Le Trésorier précise que ce club n'a malheureusement pas payé sa cotisation de 2001 et 2002

Les 200 km de Vallorbe approuve cette proposition et rappelle que l'ACVCM avait déjà radié ce club de son association.

Radiation du Club de Payerne acceptée par 18 voix pour et 1 abstention.

13. Attribution de l'organisation de l'AGO de l'année prochaine et suivante

2004 : confirmation que le CM Yverdon organisera l'AGO

2005 : le CM Fribourg a confirmé par écrit son intention d'organiser celle de 2005

L'AGO accepte ces 2 candidatures par 16 voix pour et 3 abstentions.

14. Divers

FSA

Franco Calderari va écrire à la FSA à titre personnel.

Roland Estoppey se demande si la FSA a les moyens de nous verser ces subventions par rapport à sa situation financière.

Franco Calderari pense que la FSA a l'obligation de nous verser ces subventions.

Roland Estoppey rappelle que la FSA ne fait plus rien pour les athlètes qui ne sont pas dans la 1^{ère} moitié du classement de compétitions internationales officielles.

Roby Ponzio explique à l'AGO le déroulement de l'assemblée avec la FSA et Roland Estoppey. La décision de supprimer la subvention annuelle de CHF 5000.- n'est pas acceptable pour la FSM. Deux autres réunions ont déjà eu lieu avec la FSA. Il y en aura encore une autre en avril. Roby Ponzio pense qu'il faudra prévoir une AGE de la FSM pour décider de la suite des actions à entreprendre avec la FSA.

Michel Martin relève que la FSA se préoccupe seulement des top-athlètes. Il trouve que la FSA ne joue pas franc jeu avec les clubs et les associations cantonales. La FSA a toujours versé ces 5000.- par année pour notre travail administratif effectué à sa place. Si la FSA ne paie plus, fera-t-elle ce travail à notre place ?

Roland Estoppey précise que la discussion qu'il a eue avec MM. Gmünder (ancien Président de la FSA) et Schläpfer (Chef Technique de la FSA) au sujet de cette subvention, a eu lieu en dehors de tout comité. Aucune décision n'a été prise officiellement. Roby Ponzio précise que la FSA n'a jamais pu nous fournir une pièce écrite de cette décision suite à notre demande.

Le club de Vallorbe demande s'il est possible de connaître les recettes de la FSA et si une répartition de ces recettes est prévue officiellement entre les disciplines de l'athlétisme ?

Roby Ponzio relève que la FSA ne cherche pas à supprimer la FSM mais à éviter de nous verser cette subvention.

Daniel Pasche demande si la FSM est représentée à l'assemblée générale de la FSA? Réponse : non. Car il faut avoir au minimum 100 membres pour avoir le droit de vote à l'assemblée générale. Seuls les clubs de marche de Lugano et de Lausanne ont un droit de vote actuellement. Les ACA's représentent les petits clubs.

Roland Estoppey: faut-il se réunir pour avoir le maximum de voix?

Daniel Pasche demande aussi ce qu'il faut faire avec les licences de 2003 ? Faut-il les commander malgré la forte augmentation ? Réponse : attendre la réunion du 8 avril 2003. Sinon il existe aussi la solution de la licence du jour.

Le club de Vallorbe informe que la FFA a, elle aussi, diminué ses prestations envers la section de marche française.

Roland Estoppey redemande les solutions de rechange prises par la FSM au cas où la FSA ne paierait pas ? Réponse : aucune pour l'instant. Une possibilité serait de contacter le Sport-Toto.

L'AGO donne plein pouvoir au Comité Exécutif pour qu'il puisse chercher d'autres ressources financières.

Votations: 14 voix pour, 5 abstentions.

Autres divers

CS 20 km Hommes et 10 km Femmes à Monthey : la date prévue initialement n'est plus possible à cause de l'organisation du G8 à Evian ! Comme le calendrier est déjà bien rempli une solution de rechange n'a pu être trouvée durant l'assemblée. Les clubs concernés chercheront une solution dès que possible.

Sylvestre Marclay remercie le Comité Exécutif pour son travail.

15. Honneurs

Suite aux résultats de la saison 2002, ces récompenses ont été distribuées par la FSM :

- Aux 3 premiers du Championnat Suisse Interclubs de marche 2002. A savoir : 1er la SAL Lugano, 2ème le CM Monthey et 3ème le CM Yverdon. De magnifiques coupes sont offertes par la famille Libotte.
- Récompenses aux 8 premiers athlètes de la Coupe de la FSM 2002. A savoir : Nicolas Perrier, Bernard Cossy, Bruno Grandjean, Olivier Bianchi et Claude Berner, Claude Greber, René Corpataux et Yann Banderet.
- Attribution d'une récompense aux athlètes particulièrement méritant en 2002 : Marie et Laura Polli, Nicolas Perrier, et Bruno Grandjean.
- Récompenses à chaque premier de leur catégorie de la Coupe Jeunesse 2002 : Jonathan Viquerat, Sylvie Ferreira, les Natoli, et les sœurs Boillat.
- Le challenge Roland Estoppey revient cette année à Colette Dénervaud pour avoir effectué le plus grand nombre d'épreuves en 2002.
- Michel Martin remet un diplôme à chaque athlète qui a participé à la Coupe du Monde 2002 à Turin.

L'AGO est levée à 17h41.

Le secrétaire :

Frédéric Bianchi

Distribution:

- aux membres du comité de la FSM
- aux clubs et délégués de la FSM
- aux membres d'honneur de la FSM